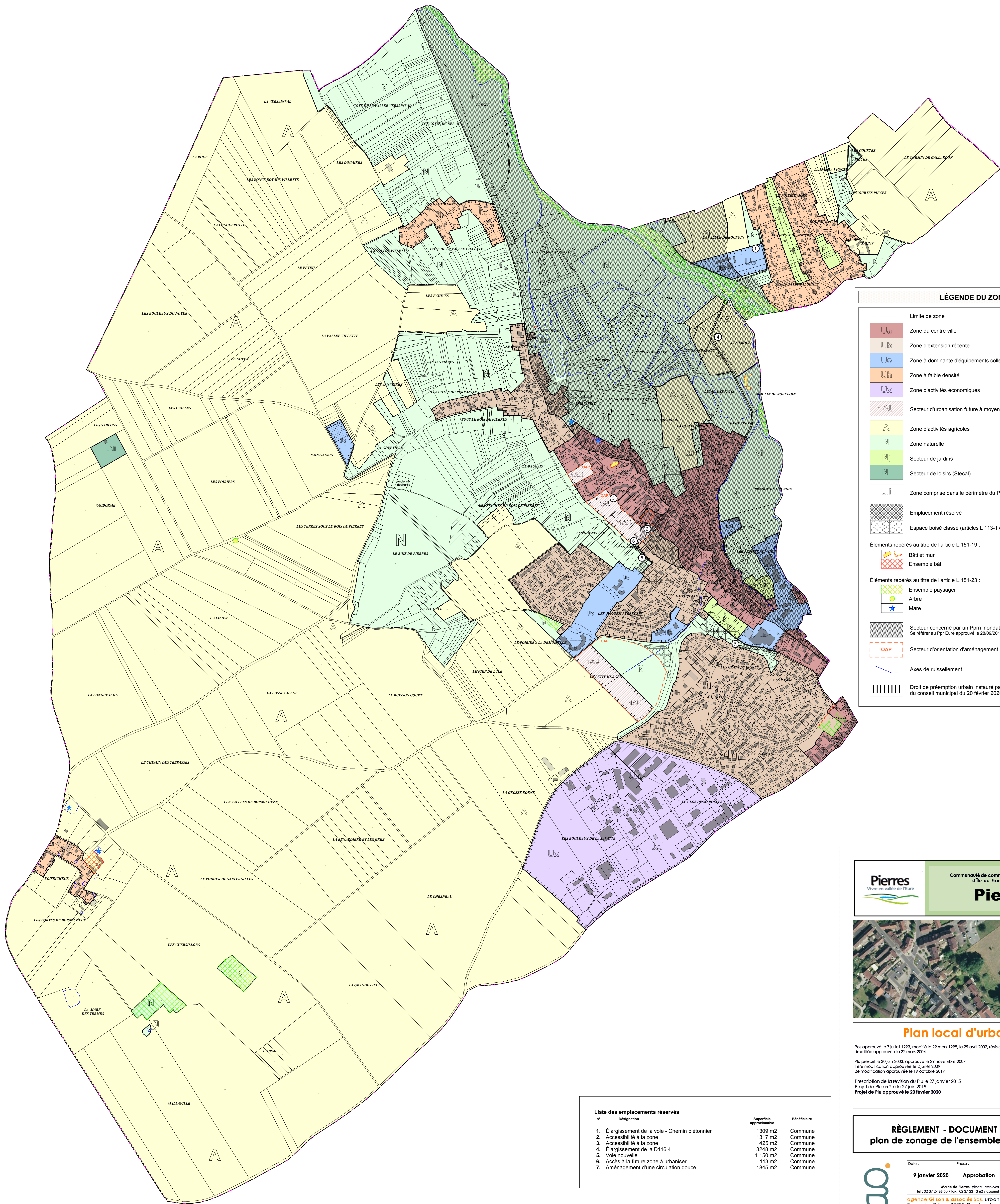




LÉGENDE DU ZONAGE

- Limite de zone
- Ua** Zone du centre ville
- Ub** Zone d'extension récente
- Ue** Zone à dominante d'équipements collectifs et de commerce
- Uh** Zone à faible densité
- Ux** Zone d'activités économiques
- 1AU** Secteur d'urbanisation future à moyen terme à dominante d'habitat
- A** Zone d'activités agricoles
- N** Zone naturelle
- Nj** Secteur de jardins
- Ni** Secteur de loisirs (Stecal)
- i** Zone comprise dans le périmètre du Ppm
- Emplacement réservé**
- Espace boisé classé (articles L 113-1 et suivants)**
- Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :
- Bâti et mur**
- Ensemble bâti**
- Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :
- Ensemble paysager**
- Arbre**
- Mare**
- Secteur concerné par un Ppm inondation**
Se référer au Ppr Eure approuvé le 28/09/2015
- OAP** Secteur d'orientation d'aménagement et de programmation (Oap)
- Axes de ruissellement**
- Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 20 février 2020**

Liste des emplacements réservés		
n°	Désignation	Bénéficiaire
1.	Élargissement de la voie - Chemin piétonnier	Commune
2.	Accessibilité à la zone	Commune
3.	Accessibilité à la zone	Commune
4.	Élargissement de la D116.4	Commune
5.	Voie nouvelle	Commune
6.	Accès à la future zone à urbaniser	Commune
7.	Aménagement d'une circulation douce	Commune

Superficie approximative	Bénéficiaire
1309 m2	Commune
1317 m2	Commune
425 m2	Commune
3248 m2	Commune
1 150 m2	Commune
113 m2	Commune
1845 m2	Commune

Pierres
Vivre en vallée de l'Eure

Communauté de communes des Portes Euréliennes
d'Ile-de-France, commune de

Pierres



Plan local d'urbanisme

Pos approuvé le 7 juillet 1993, modifié le 29 mars 1999, le 29 avril 2002, révision simplifiée approuvée le 22 mars 2004

Plu prescrit le 30 juin 2003, approuvé le 29 novembre 2007

1ère modification approuvée le 2 juillet 2009

2e modification approuvée le 19 octobre 2017

Prescription de la révision du Plu le 27 janvier 2015

Projet de Plu arrêté le 27 juin 2019

Projet de Plu approuvé le 20 février 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 20 février 2020 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Pierres

Le président,
Stéphane Lemoine



Date : 9 janvier 2020 Phase : Approbation Échelle : 1 / 5 000

Mairie de Pierres, place Jean-Moulin (28130)
Tél : 02 37 27 64 50 / fax : 02 37 23 13 62 / courriel : mairie@mairie-pierres.fr

agence Gilsen & associés Sas, urbanisme et paysage
2, rue des Côtes, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsenpaysage.com

4.2

0 50 100 200 300 600m